

Recommandations Covid - Conférence des Évêques

Depuis le comité de concertation du vendredi 4 mars 2022, nous sommes passés au **code jaune** du baromètre. Nous avons reçu les directives suivantes de la part du Gouvernement :

- Le port du masque n'est plus obligatoire dans les églises mais il demeure recommandé, en particulier pour les personnes vulnérables.
- Il n'y a plus de restrictions de distance.
- Bien ventiler les lieux reste essentiel, ainsi que rester vigilants.

La **Conférence des Évêques** du 10 mars 2022, a voulu préciser cette vigilance :

- À l'entrée, possibilité de se désinfecter les mains
- Pas d'eau bénite dans les bénitiers
- Pas de contact lors de l'échange de la paix
- Donner la communion avec masque, en s'étant préalablement désinfecté les mains
- Pas de communion sur la langue
- Pas de communion sous les deux espèces
- En cas de concélébration, seul le président communiera à la coupe
- Lors de la vénération de la Croix pas de contact physique avec la Croix (Funérailles ou Vendredi Saint)
- On peut oindre avec le Saint Chrême à main nue mais on se désinfecte obligatoirement les mains avant et après l'onction.

SIPI - Bruxelles, vendredi 11 mars 2022